

PROGRAMME DE FORMATION INTER
PAILLE HACHEE – PRESCRIPTEUR

Introduction sur l'environnement global de l'intervention :

La SCIC ielo est la société coopérative qui fédère les acteurs autour du développement de l'isolation en paille hachée en France. Son but est la valorisation de ressources agricoles en produits écologiques, performants et qualitatifs à destination du secteur du bâtiment. Ielo développe actuellement un procédé d'isolation consistant à insuffler de la paille hachée à l'intérieur de caissons de construction. Structurée en SCIC, elle représente tous les acteurs de la chaîne de valeurs au sein de son écosystème et évolue dans une logique de filière

Cette formation vise à pérenniser les emplois dans un métier de la transition écologique, numérique et du développement durable.

Durée : 1 jour (7 heures)

Public concerné : Professionnels prescrivant la mise en œuvre d'isolant dans des ouvrages neufs ou en rénovation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Cette formation apporte les compétences nécessaires à la prescription de paille hachée correspondant au cahier des charges ielo dans le respect des préconisations.

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

1

- Identifier les chantiers sur lesquels la mise en œuvre de la paille hachée serait adaptée.
- Appliquer les bonnes pratiques assurantielles.
- Planifier les différentes étapes de la conception et de la mise en œuvre d'un chantier en paille hachée en tenant compte des ressources disponibles, des contraintes techniques et des délais du projet.
- Rédiger un cahier des charges détaillé en tout et partie pour un projet utilisant de la paille hachée.
- Optimiser le chiffrage d'un chantier de paille hachée.
- Mobiliser un réseau d'acteurs compétents du domaine de la paille hachée.
- Réaliser un suivi de chantier avec le matériau paille hachée.
- Convaincre de l'intérêt de l'utilisation du matériau paille hachée.

1

PROGRAMME DE FORMATION

Les bases pour isoler en paille hachée par insufflation

- Appréhender l'isolation paille hachée ielo
 - Utilisations de la paille hachée, en parois verticales et horizontales, en neuf et réhabilitation
 - Présentation des essais réalisés
 - Caractéristiques techniques
 - Confort
 - Impact environnemental
- La Scic ielo
 - Filière
 - Impacts de l'agriculture et les moyens de les limiter
 - Origine de la paille hachée, ressources en France
 - Fabrication, conditionnement, distribution
- Contexte normatif et assurantiel
 - Le cadre réglementaire, en neuf et en rénovation
 - Feuilles de route en Techniques Courantes et Techniques Non Courantes
 - Connaître les documents de référence nécessaires
- Concevoir avec la paille hachée ielo
- Caissons
- Insufflation: Machines et matériel
- Contrôles qualité
- Planifier l'étude d'un projet
- Principes de mise en œuvre et limites d'emploi

- Chiffrer la paille hachée
- Organiser et suivre un chantier

LIVRABLES

Documents techniques et autres document liées à la formation

DÉROULEMENT ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Modalité pédagogique et suivi :

- Formation Inter-entreprise individuelle en présentiel
- Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par le stagiaire et l'intervenant.
- Méthodes pédagogiques : Apports méthodologiques, apports théoriques illustrés d'exemples, échanges, exercices pratiques de mise en situation.
- Moyens et/ou outils pédagogiques : Ressources documentaires mises à la disposition du stagiaire avant, pendant et après la mise en oeuvre de l'action de formation. Salle adaptée à la formation.
- Sanction de la formation : Validation de la formation, preuve de réussite.

Programme établi le 30/10/2025

2

2

ORGANISATION & INSCRIPTION

Intitulé de la formation	PAILLE HACHEE – PRESCRIPTEUR	
Public concerné	Professionnels prescrivant la mise en œuvre d'isolant dans des ouvrages neufs ou en rénovation.	
Lieu de la formation	53200 Château-Gontier-sur-Mayenne	
Dates et horaires	17 mars 2026 de 9h- 12h/ 13h- 17h	
Durée totale	1 jour (7 heures)	
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience professionnelle : Être un professionnel du bâtiment qualifié (architecte, bureau d'études techniques, maître d'ouvrage, bureau de contrôle, assureur, entreprise...) - Connaissances de base : Comprendre les concepts liés à l'isolation thermique, à la réglementation RE 2020, ainsi que les bases de la physique du bâtiment, notamment les transferts de vapeur d'eau et l'étanchéité à l'air. - Préparation avant formation : Avoir lu attentivement l'ATEX de cas A "Procédé d'isolation thermique de parois verticales à base de Paille Hachée ielo (Phi)" 	
Type de formation	Présentiel	
Tarif	Prix public non sociétaire ielo = 800 € HT soit 960 € TTC Prix sociétaire non prescripteurs ielo = 600 € HT soit 720€ TTC Prix sociétaire prescripteur ielo = 500€ HT soit 600 TTC€	
	La formation peut se mettre en place à partir de 5 inscrits / 15 personnes maximum	
Date limite d'inscription	15 jours avant la date de démarrage sous réserve de place disponible.	
Intervenant-e-s :	Frederick COUSIN	
Matériel à prévoir	Ordinateur portable	
Évaluation des acquis de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Un questionnaire d'entrée permettra de demander aux stagiaires leurs niveaux de connaissances sur les matériaux biosourcés, les points spécifiques qu'ils souhaiteraient voir abordés, le type de bâtiments sur lesquels ils travaillent, leurs attentes sur la formation. - La journée de formation se clôture par un test de 20 minutes, sous forme de QCM, d'un calcul de quantité et d'une question rédactionnelle. Cet examen a pour objectif d'évaluer la capacité du stagiaire à planifier, concevoir, suivre un chantier, convaincre avec l'isolation paille hachée correctement, à évaluer sa connaissance acquise durant la journée de formation. - Une correction collective est faite une fois tous les stagiaires ayant réalisé leur examen. 	
Documentations remises	<p>Un diplôme est envoyé par mail et par courrier aux stagiaires ayant validé l'examen. Pour les stagiaires n'ayant pas obtenu leur certification, une invitation à une formation complémentaire leur est proposée.</p> <p>Les diplômes sont nominatifs au nom de la personne physique qui assiste à la formation et seule la personne qui détient l'attestation pourra s'en prévaloir.</p> <p>Chaque diplôme portera un numéro unique et nominatif, attribué par la SCIC ielo</p> <p>Attestation de présence</p>	
Responsable de la formation	David CHARRON, ÉCHOBAT Développement	
Accessibilité	Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation), contactez notre Référent Handicap Anne Beauchêne Tél : 02.85.52.24.54 formation@echobatdev.fr	

3

3

Nom de l'entreprise								
Adresse								
Code Postal			Ville					
Adresse mail			Tél.					
Stagiaires	Nom	Prénom	Date de naissance	Mail	Statut Gérant (G) Salarisé (S) Autre (A)	Nom de l'OPCO	Tarif	
							HT	TTC
							€	€
							€	€
	TOTAL TTC à régler						€	

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de ÉCHOBAT Développement (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1444 5004 0008 0051 8932 450 - BIC CEPAFRPP444

Date :/...../.....

Signature et cachet :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par ÉCHOBAT Développement (ci-après désigné « l'Organisme de formation ») au Client.

Ces conditions générales de vente et de participation concernent toutes les sessions organisées, quelles qu'en soient les modalités pédagogiques. Les formations peuvent être réalisées à distance, dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués ou mis à disposition par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

2. Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute inscription ou commande de formation vaut acceptation entière et sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).

Toute formation organisée à la demande du Client fera l'objet d'une proposition pédagogique et financière de la part de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

A réception de toute inscription, une convention de formation est adressée au Client. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la convention de formation.

Après confirmation de la tenue de la session, et au plus tard 7 jours calendaires avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le Client sera chargé d'en informer le(s) Stagiaire(s) concerné(s).

A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client les documents nécessaires à sa demande de prise en charge du paiement par un organisme collecteur (facture, copie de la feuille d'émergence, attestation de fin de formation).

3. Modalités de formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de Stagiaires sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Les Stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Les contenus des programmes, tels qu'adressés aux clients, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Stagiaires ou de la dynamique du groupe.

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

4. Modalités financières et règlement

Tous les prix indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de formation sont en euros et hors taxes, ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Toute formation commencée est due en totalité, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Le règlement du prix de la formation est à adresser à l'Organisme de formation lors de l'inscription à la formation, par chèque ou virement, et dans tous les cas avant le démarrage de la formation. En cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé au premier jour de la formation.

L'Organisme de formation adresse une facture acquittée au Client lors de l'encaissement du règlement intégral de la formation.

En cas de règlement par l'organisme collecteur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge et de communiquer l'accord de financement à l'Organisme de formation avant le début de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de Stagiaires à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 20 jours calendaires avant la date de la formation. L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'évènements fortuits ou de force majeure.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur absent par une personne aux compétences techniques équivalentes, ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût.

6. Annulation, report de participation ou remplacement de stagiaire par le Client Formation programmée par l'Organisme de formation

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation du catalogue sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la formation (coordonnées : ÉCHOBAT Développement - 1 rue du marché commun 44300 Nantes - formation@echobatdev.fr). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 20 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Le Client peut demander le remplacement d'un Stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis avec le Client et figurant dans le programme de la formation.

Formations organisées à la demande du client

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation spécialement commandée à l'Organisme de formation.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 30 jours calendaires avant la date de la formation, seuls les frais déjà engagés et non remboursables au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) sont facturables au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 30 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

7. Propriété intellectuelle

Les supports papiers ou numériques remis lors ou dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation et/ou de l'intervenant sous-traitant de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement ou diffusés sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de formation, sous peine de poursuites judiciaires.

8. Informatique et libertés

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seules fins administratives et contractuelles, de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de formation.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ÉCHOBAT Développement - 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr ou formation@echobatdev.fr

9. Réclamations, attribution de compétences

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (ÉCHOBAT Développement - 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr), qui s'engage à prendre en compte et traiter cette demande dans les meilleurs délais.

Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes.